



L'eau, notre bien commun

Le Beausset

Une ressource précieuse à préserver

Priorités de l'Agglo, aux côtés de Veolia :

- > Assurer une eau de qualité
- > Lutter contre les fuites
- > Sécuriser la distribution de l'eau

➔ **des travaux absolument indispensables**



Un retard d'investissement depuis plusieurs décennies

Un projet de réorganisation du service public qui n'a pas abouti en 2020 :

- Pas de révision des prix depuis des années
- Très peu de travaux entrepris
- Des interventions en urgence plus coûteuses
- Une détérioration de la qualité des réseaux et des rendements

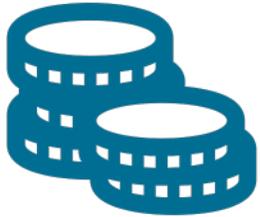


Des investissements indispensables

répartis équitablement sur l'ensemble du territoire

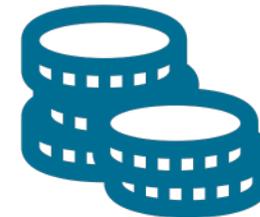
SUEZ - Littoral

10 M€ HT sur 7 ans



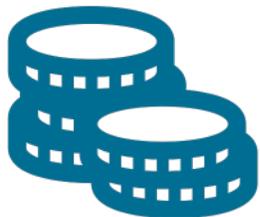
Agglo

17 M€ HT projection sur 7 ans

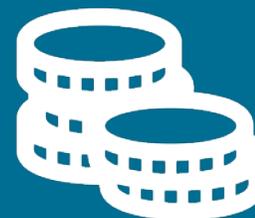


Veolia - Haut-Pays

4,7 M€ HT sur 7 ans



TOTAL
Sud Sainte Baume



32 M€ HT

projection sur 7 ans

Budget de l'eau

- 2019 : Transfert de la compétence Eau des communes vers l'Agglo

➔ Héritage d'un budget en situation précaire

- Un budget indépendant qui doit s'équilibrer en recettes et dépenses : *l'eau paye l'eau*
- Un budget qui ne peut pas être financé par les impôts locaux



Solidarité du Littoral vers le Haut-Pays

	Haut-Pays	Littoral
Nombre d'abonnés	14 000	26 000
Km de réseau	312 km	350 km
Réservoirs	22	28
Forages	6	10
M ³ consommés	1,9 millions	4,1 millions

- L'abonnement Agglo pour le Haut-Pays **13,50 € HT** est moins élevé que pour le Littoral **15 € HT**
- Le Haut-Pays : c'est moitié moins d'abonnés et de m³ facturés donc moins de recette mais autant de kilomètres de réseau et d'ouvrages à entretenir

**L'Agglo investit 100 € HT par abonné sur le Haut-Pays
contre 42 € HT par abonné sur le Littoral**

Pourquoi choisir une gestion en **Délégation de Service Public ?** (DSP)

Une gestion déléguée à Veolia sous contrôle de l'Agglo

Pourquoi pas en régie ?

En 2019, l'Agglo n'avait pas les moyens financiers, humains et techniques pour mettre en place une régie autonome efficace en mesure d'assurer un service de qualité

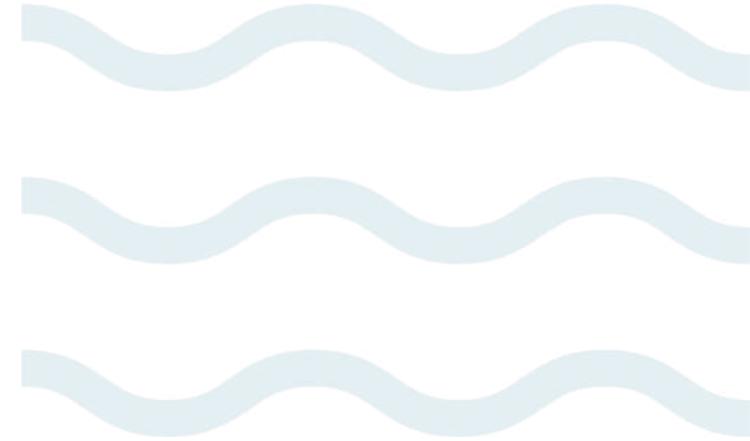
La Délégation de Service Public, c'est :

- Des exigences sur le rendement du réseau (moins de fuites)
- Une optimisation de l'approvisionnement, une sécurisation des ouvrages
- Une organisation et des moyens humains dédiés au seul service de l'eau
- Un coût de service maîtrisé
- Un accueil clientèle, des délais d'intervention, des délais de réponse aux réclamations, des mesures de communication et d'information
- Une garantie d'efficacité énergétique, de préservation de la ressource en eau, de démarche zéro phyto

Une gestion déléguée à Veolia sous contrôle de l'Agglo

Pourquoi Veolia ?

- **Choix dans le cadre d'une mise en concurrence**
- **Critères de choix :**
 1. Le critère technique de l'offre > performance de l'exploitation
 2. Le critère financier de l'offre > le prix
 3. Le critère qualité de service > transparence et réactivité
 4. Le critère environnemental > développement durable
- **Soumis au code de la commande publique** : directives communautaires sur la mise en concurrence : un rapport d'analyse des offres a été présenté aux élus en commission de délégation de service public et voté en Conseil Communautaire.
- **Concurrence présente sur ce marché :**
2 candidats sur le Haut-Pays et 2 sur le Littoral
Négociation d'un an : 4 offres et 2 auditions



Prix de l'eau : Quelles variations ?

Exemples de factures

Abonnements + consommation pour 1 an

	2024	2025	Par mois
50 m ³	99,95 € TTC	130,29 € TTC	+ 2,53 € TTC
70 m ³	131,14 € TTC	157,51 € TTC	+ 2,19 € TTC
90 m ³	165,57 € TTC	193,80 € TTC	+ 2,35 € TTC
120 m ³	217,16 € TTC	248,24 € TTC	+ 2,58 € TTC

Travaux prévisionnels 2025-2026 réalisés par Veolia au Beausset

Sécurisation des ouvrages	68 858 € HT
Déploiement de la télérelève	104 548 € HT
Diagnostic et sécurisation informatique des ouvrages (cybersécurité)	6 254 € HT
Réhabilitation du réservoir Beausset Vieux	110 718 € HT
Traitement Chloration réservoir du Beausset	22 512 € HT
Gestion dynamique des réseaux	1 313 € HT
Rue Jean Aicard : Renouvellement canalisation	104 068 € HT
Allée Yves du Manoir : Renouvellement canalisation	23 980 € HT
TOTAL : 442 251 € HT	

Travaux prévisionnels 2025 réalisés par l'Agglo au Beausset

Réservoir du Beausset Vieux	Renouvellement de canalisation (à l'étude)
Chemin de Rouve	Renouvellement de canalisation (à l'étude)
Chemin de Font Vive	Renouvellement de canalisation
Réservoirs	Sécurisation
TOTAL : 379 895 € HT	



**Votre
facture
en détails**

TARIF DE L'EAU POTABLE

Facture de démarrage

Part Veolia

- > Exploitation du service de production et de distribution d'eau potable
- > Réalisation des travaux d'entretien et de renouvellement des équipements
- > Relation consommateurs (accueil, relève des compteurs, facturation ...)



Part Agglo

- > Missions complémentaires en investissement (réseaux, ouvrages, études)
- > Objectif de renouvellement de canalisation de 1%
- > Missions de contrôle du délégataire
- > Superviser la qualité du service et assurer sa transparence



Part Agence de l'eau

- > Protection de la ressource et des milieux aquatiques, lutte contre la pollution
- > Gestion quantitative de la ressource en lien avec le changement climatique



Consommation fin 2024 parts Agglo Régie + Agence de l'eau

- > Consommation fin 2024 pour le compte de la Régie



Facture de démarrage Le Beausset (juin 2025) - parts eau potable + assainissement - 60 m³

■ Potabilisation et distribution de l'eau

	Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Abonnement	1	26,7500	26,75		5,50	
Abonnement du 01/01/25 au 31/05/25	0,83	26,7500	22,20		5,50	
Abonnement part CASSB	1	13,5000	13,50		5,50	
Abonnement part CASSB du 01/01/25 au 31/05/25	0,83	13,5000	11,21		5,50	
Consommation Tr 1	30	0,7100		21,30	5,50	
Consommation Tr 2	30	1,4200		42,60	5,50	
Consommation part CASSB Tr 1	30	0,1500		4,50	5,50	
Consommation part CASSB Tr 2	30	0,3000		9,00	5,50	
Sous-total HT : potabilisation et distribution de l'eau			73,66	77,40		159,37

■ Collecte et dépollution des eaux usées

Abonnement du 01/01/25 au 31/05/25	0,83	8,5089	7,06		10,00	
Abonnement	1	8,4333	8,43		10,00	
Abonnement part CASSB	1	24,5000	24,50		10,00	
Abonnement part CASSB du 01/01/25 au 31/05/25	0,83	24,5000	20,34		10,00	
Consommation	60	1,4578		87,47	10,00	
Consommation part CASSB	60	0,6300		37,80	10,00	
Sous-total HT : collecte et dépollution des eaux usées			60,33	125,27		204,16

■ Organismes publics

Consommation eau potable (Agence de l'eau : AE)	60	0,4300		25,80	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	60	0,0084		0,50	5,50	
Performance réseaux eau potable (AE)	60	0,0100		0,60	5,50	
Performance systèmes assainissement collectif (AE)	60	0,0100		0,60	10,00	
Sous-total HT : organismes publics				27,50		29,04

Consommation eau 2024 Régie CASSB tranche 2	26	1,6300		42,38	5,50	
Performance réseaux eau potable (AE)	26	0,0100		0,26	5,50	
Consommation assainissement	26	1,5136		39,35	10,00	
Consommation collectivité assainissement	26	0,6300		16,38	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	26	0,0084		0,22	5,50	
Consommation eau potable (Agence de l'eau : AE)	26	0,4300		11,18	5,50	
Performance systèmes d'assit collectif (AE)	26	0,0100		0,26	10,00	
Sous-total général : 474,19 € HT			133,99	340,20		511,17

Total TVA : 36,98 €
 Montant HT 232,00 € TVA (5,50 %) : 12,75 €
 Montant HT 242,19 € TVA (10,00 %) : 24,23 €

SITUATION DE VOTRE COMPTE
 Solde antérieur

Montant à régler : **511,17 €**

Facture de démarrage :

511,17 €

Éléments exceptionnels portés sur la facture de juin 2025

- Abonnement du 1er semestre 2025
- Consommation fin 2024

183,99 €

Part assainissement

- En 2024 : facturée séparément par Veolia
- En 2025 : une seule facture intégrant la part assainissement

Facture hors éléments exceptionnels liés au démarrage :

327,18 €

Eau potable
152,50 €

Assainissement
174,68 €

Facture semestrielle - 60 m³ eau + assainissement - comparatif 2024 vs 2025 (hors démarrage)

2024

Une facture eau + une facture assainissement

2025

Une seule facture eau + assainissement

Facture eau régie

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
ABONNEMENT	01/01/2024	1 x 6 m		14,12200	14,12	0,78 (5.5%)	14,90
EAU	01/01/2024	1 à 30	30	1,33000	39,90	2,19 (5.5%)	42,09
EAU	01/01/2024	31 à 120	30	1,63000	48,90	2,89 (5.5%)	51,59
EAU	01/01/2024	121 à 250		2,10000		(5.5%)	
EAU	01/01/2024	251 à 649		2,91000		(5.5%)	
Organismes publics							
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	01/01/2021		30	0,28000	8,40	0,46 (5.5%)	8,86
Total de votre facture					111,32	6,12	
Montant total à payer					111,32	6,12	

117,44

Facture assainissement Veolia

Votre facture détaillée						
	Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Collecte et dépollution des eaux usées						
Abonnement	1	8,4854	8,49		10,00	
Abonnement collectivité	1	24,5000	24,50		10,00	
Consommation du 11/04/24 au 30/06/24	26	1,5361		39,94	10,00	
Consommation du 01/07/24 au 08/10/24	34	1,5136		51,46	10,00	
Consommation collectivité	60	0,6100		37,80	10,00	
Sous-total H.T : collecte et dépollution des eaux usées			32,99	129,20		178,41
Organismes publics						
Performance systèmes assainissement collectif (AE)	60	0,0100		0,60	10,00	
Sous-total H.T : organismes publics				0,60		0,66
Sous-total général : 162,79 € HT			32,99	129,80		179,07
Total TVA : 16,28 €						
Montant HT 162,79 € TVA (10,00 %) : 16,28 €						
SITUATION DE VOTRE COMPTE						
Solde antérieur						
Montant à régler :						179,07

Total : 296,51 € TTC

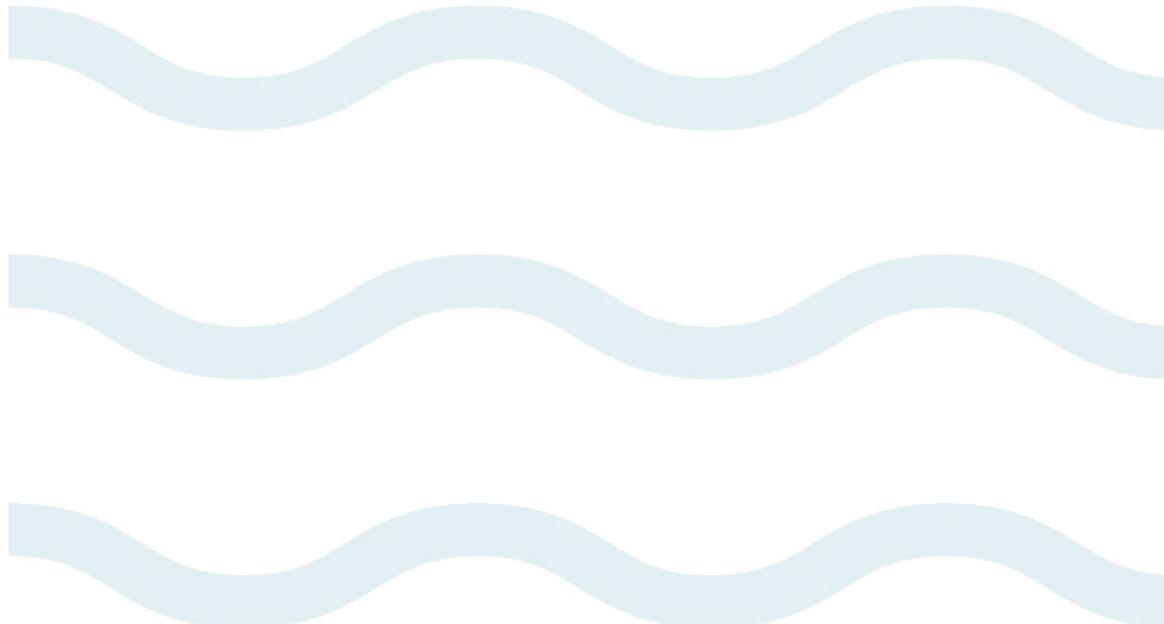
Facture eau + assainissement Veolia

Votre facture détaillée						
	Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Potabilisation et distribution de l'eau						
Abonnement	1	26,7500	26,75		5,50	
Abonnement part CASSB	1	13,5000	13,50		5,50	
Consommation Tr 1	30	0,7100		21,30	5,50	
Consommation Tr 2	30	1,4200		42,60	5,50	
Consommation part CASSB Tr 1	30	0,7500		4,50	5,50	
Consommation part CASSB Tr 2	30	0,3000		9,00	5,50	
Sous-total H.T : potabilisation et distribution de l'eau			40,25	77,40		124,12
Collecte et dépollution des eaux usées						
Abonnement	1	8,4333	8,43		10,00	
Abonnement part CASSB	1	24,5000	24,50		10,00	
Consommation	60	1,4578		87,47	10,00	
Consommation part CASSB	60	0,6300		37,80	10,00	
Sous-total H.T : collecte et dépollution des eaux usées			32,93	125,27		174,02
Organismes publics						
Consommation eau potable (Agence de l'eau : AE)	60	0,4300		25,80	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	60	0,0084		0,50	5,50	
Performance réseaux eau potable (AE)	60	0,0100		0,60	5,50	
Performance systèmes assainissement collectif (AE)	60	0,0100		0,60	10,00	
Sous-total H.T : organismes publics				27,50		29,04
Sous-total général : 303,35 €			73,18	230,17		327,18
Total TVA : 23,83 €						
Montant HT 144,55 € TVA (5,50 %) : 7,95 €						
Montant HT 165,80 € TVA (10,00 %) : 15,88 €						
SITUATION DE VOTRE COMPTE						
Solde antérieur						
Montant à régler :						327,18

Total : 327,18 € TTC

soit + 30,67 € TTC / semestre
soit + 5,11 € TTC / mois

2024	
Abonnement Agglo semestriel	14,12 € HT
Consommation semestrielle Agglo T1 (0-30 m ³)	1,33 € HT
Consommation semestrielle Agglo T2 (30-120 m ³)	1,63 € HT
Consommation semestrielle Agglo T3 (120-250 m ³)	2,10 € HT
Consommation semestrielle Agglo T4 (> 250 m ³)	2,91 € HT



2025	
Abonnement Agglo semestriel	13,50 € HT
Consommation semestrielle Agglo T1 (0-30 m ³)	0,15 € HT
Consommation semestrielle Agglo T2 (30-60 m ³)	0,30 € HT
Consommation semestrielle Agglo T3 (>60 m ³)	0,70 € HT

Abonnement Veolia semestriel	26,75 € HT
Consommation semestrielle Veolia T1 (0-30 m ³)	0,71 € HT
Consommation semestrielle Veolia T2 (30-60 m ³)	1,42 € HT
Consommation semestrielle Veolia T3 (>60 m ³)	2,99 € HT

TOTAL	
Abonnement semestriel	40,25 € HT
Consommation semestrielle T1 (0-30 m ³)	0,86 € HT
Consommation semestrielle T2 (30-60 m ³)	1,72 € HT
Consommation semestrielle T3 (>60 m ³)	3,69 € HT

Facturation

2 SEMESTRES
(CONSOMMATION)

de décembre à mai

de juin à novembre

2 FACTURES PAR AN

1 facture en juin
(6 mois de consommation)

1 facture en décembre
(6 mois de consommation)

**1 TARIFICATION
UNIQUE SUR LE
HAUT PAYS**

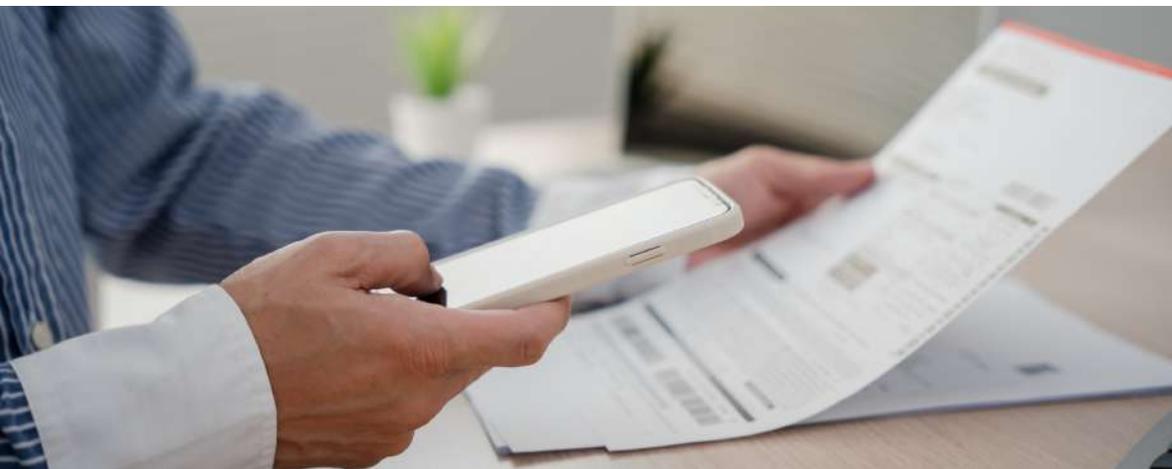
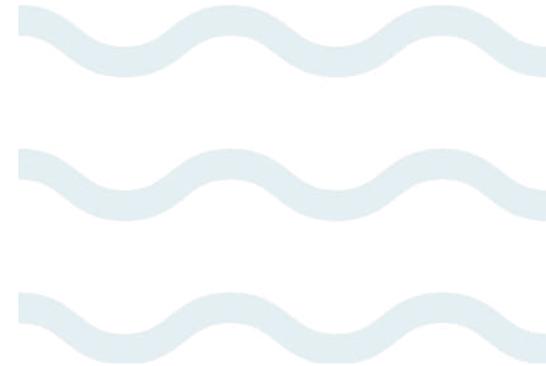
des tarifs évolutifs
définis en fonction
de la consommation
d'eau par semestre
(tranches)

Mesures d'accompagnement

 Délai de paiement jusqu'au 1^{er} octobre 2025

 **Facilités de paiement :**

> Paiement en 3 à 5 fois sans frais
notamment sur la facture de démarrage



 **Fonds de solidarité eau**
pour les familles les plus
démunies (se rapprocher du
CCAS de votre commune)



Services au public

 **Site internet**

www.eau.veolia.fr

 **Application mobile**

Veolia&moi

 **Accueil téléphonique**

0 969 329 328

APPEL NON
SURTAXÉ

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h
samedi, de 9h à 12h

0 969 329 328

APPEL NON
SURTAXÉ

24h/24, 7j/7

 **Accueil physique**

90 rue d'Entrecasteaux, Toulon

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 (sur rendez-vous à partir de 12h)

Permanence de Veolia dans votre commune :

Centre Technique Municipal

- ➔ Lundi 4 août 2025, de 8h30 à 11h30
- ➔ Mercredi 6 août 2025, de 13h30 à 16h



Contact :
direction-eau@sudsaintebaume.fr
04 94 98 26 60